La Communauté de communes du Thouarsais a remis les premiers prix du challenge TEPOS

mardi 2 octobre 2018, par lpe

La Communauté de Communes du Thouarsais a pour objectif de devenir Territoire à énergie Positive (TEPOS) à l'horizon 2050. A cet effet, elle cherche à développer avec les acteurs du territoire des projets permettant de réduire significativement les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables. Le challenge TEPOS est un programme qui permet aux artisans-commerçants de réaliser des projets d'économie d'énergie afin d'atteindre a minima une réduction de 10% de leur consommation.

Afin de mobiliser les acteurs économiques, la collectivité a développé le programme INTER'ACTIONS en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et le Pôle Eco-Industries. Les entreprises thouarsaises sont ainsi accompagnées vers une démarche d'économie circulaire intégrant la thématique de l'efficacité énergétique.
Sur le volet énergie, le programme INTER'ACTIONS a pour objectif d'accompagner 25 entreprises thouarsaises vers une démarche d'économie. Au regard de la diversité de leurs activités, deux dispositifs sont proposés : le focus énergie pour lequel 18 entreprises sont accompagnées par la CCI Deux-Sèvres et le Pôle Eco-Industries ; le Challenge TEPOS pour lequel 7 artisans commerçants sont accompagnés par la CMA des Deux-Sèvres et les conseillers énergie de la Communauté de Communes du Thouarsais.

Le challenge TEPOS

Le challenge TEPOS est réalisé en partenariat avec la Chambre de Métiers de l'Artisanat des DeuxSèvres. Il consiste à accompagner les artisans/commerçants thouarsais dans la réduction de leur facture énergétique. Pour les aider à mettre en place leurs projets d'économie d'énergie, des outils et un accompagnement technique leur ont été proposés de septembre 2017 à mai 2018 :
- Un pré-diagnostic énergie réalisé par la CMA
- Un accompagnement technique proposé par la Communauté de communes.

Trois artisans-commerçants ont intégré le programme et ont été accompagnés : Le Studio Dupitier, la boulangerie Prunier et le garage Versenne automobiles.
Pour les encourager dans la mise en place de leurs actions, le challenge TEPOS a pour but de sélectionner 3 projets ambitieux qui bénéficieront d'une aide financière soutenant leur investissement en faveur des économies d'énergie : 1er prix : 2 000€ ; 2ème prix : 1 000€ ; 3ème prix : 500€.

Les membres du jury composés de Pierre Rambault, vice-président à la Communauté de communes, Mme Bélégou, élue à la CMA 79, Delphine Maisonneuve, responsable du service Energie-Climat et Tatiana Schoumacher, conseillère à la CMA se sont réunis le 10 juillet 2018 pour sélectionner les projets.
Les projets ont été évalués sur la base de 3 notes indépendantes :
- Une note attribuée par le jury établie à partir de 3 questions : le projet est-il méritant, le projet est-il ambitieux, le projet atteint-il les objectifs TEPOS ? (30 points)
- Une note technique, établie à partir de critères objectifs, attribuée par un jury de conseillers /techniciens de la CCT et de la CMA (50 points)

- Une note sur l’avancement du projet (20 points)

La remise des prix a eu lieu le lundi 24 septembre.